

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 35

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 26 JANVIER 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 26 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 janvier 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.**

**PRESENTS :**

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soisig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc Adjoint à la Maire,

MM. **CECCOTTI-RICCI Roland**, BEAUDET Pascal, **LE HYARIC Patrick**, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, **ROZENBERG Silvère**, Mme **LE MOINE Sandrine**, M. **KADDOURI Nourredine**, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamilia, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

**POUVOIRS :**

M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	<b>M. CECCOTTI-RICCI Roland</b>
<b>M. Mohamed Fathi,</b>	Représenté par :	Mme TLILI Leïla
M SANON Guillaume	Représenté par :	M. KAMALA Kilani
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	M. GARNIER Daniel
Mme LENZI Ling	Représentée par :	M. BIDAL Damien

M. MONINO Jean-François arrivé à partir de la question n°9

M. KARROUMI Sofienne arrivé à partir de la question n°11

M PLEE Eric arrivé à partir de la question n°5

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, AIT- BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya.

**Secrétaire de séance** : Mme DUCATTEAU Sylvie

**Direction Générale des Services / Direction de l'Administration Générale**

**Affaires foncières et juridiques**

**REF : DAJDAJD2017002**

**Signataire : AD**

**OBJET : Abrogation de la délibération n°168 du 15 septembre 2016 - Acquisition auprès de M. ZOUAOUI des lots n°58 et 69 situés 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 50**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article L 311-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-0272 en date du 1er février 2016 portant déclaration d'utilité publique l'acquisition des biens immobiliers nécessaires à la constitution d'une réserve foncière en vue de la construction d'un collège et d'un gymnase,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-0392 en date du 15 février 2016 déclarant cessible les biens immobiliers nécessaires à la constitution d'une réserve foncière en vue de la construction d'un collège et d'un gymnase,

Vu l'ordonnance d'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Bobigny en date du 5 avril 2016,

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 9 juin 2016,

Vu le courrier de la Commune en date du 4 août 2016 relatif à l'offre d'indemnisation dans le cadre de la procédure d'expropriation susmentionnée,

Vu la délibération n°168 du conseil municipal du 15 septembre 2016,

Considérant que M.ZOUAOUI est propriétaire du lot n°69 correspondant à un appartement d'une superficie de 28 m<sup>2</sup>, et du lot n°58 correspondant à un cabanon d'une superficie de 4 m<sup>2</sup>, soit au total 23/1000<sup>e</sup> de la copropriété, anciennement situés au sein de la copropriété du 51 rue Sadi Carnot, dans le bâtiment B aujourd'hui démolit, dans le périmètre d'emprise du futur sixième collège qui fait l'objet d'une procédure d'expropriation engagée par la Commune,

Considérant qu'en application de l'article L 311-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, une offre d'indemnité d'un montant de 15 000 € a été faite,

Considérant que l'ordonnance d'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Bobigny a opéré le transfert de la propriété desdits biens au profit de la Commune,

Considérant dès lors qu'il convient d'abroger la délibération n°168 du 15 septembre 2016 d'acquisition auprès de M. ZOUAOUI et d'autoriser le paiement d'une indemnité pour dépossession des biens et la signature du protocole afférent,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ABROGE** la délibération n°168 du 15 septembre 2016 d'acquisition auprès de M. ZOUAOUI des lots n°58 et 69 situés 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 50.

**DECIDE** d'indemniser M. ZOUAOUI pour les lots n°69 et n°58, anciennement situés dans le bâtiment B aujourd'hui démoli au sein de la copropriété du 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée U 43, à hauteur de 15 000 €.

**AUTORISE** la maire à signer l'acte relatif à l'indemnisation susmentionnée, à le réitérer le cas échéant devant notaire et à ordonnancer toutes les dépenses relatives à ces actes.

L'adjoint délégué

Fethi CHOUDER

Reçu en préfecture le : 27/01/2017

Publié le : 27/01/2017

Certifié exécutoire le : 27/01/2017

L'adjoint délégué

Fethi CHOUDER

